

LES ECOLES FRANCO-MUSULMANES DE FILLETES AU MAROC

par M^{me} G. COUNILLON

La question de l'éducation des filles revient à l'ordre du jour, périodiquement lorsque les peuples en cours d'évolution atteignent un stade d'aisance matérielle qui permet de songer au superflu. C'est en effet, un luxe, que de distraire des occupations du ménage, pendant des années, des heures d'activité que l'on consacrerait à meubler les esprits. L'instruction donnée aux enfants est plus générale et plus soignée lorsque les populations vivent dans un milieu opulent, lorsqu'une main-d'œuvre abondante peut dispenser l'élite des besognes serviles. Rarement les classes pauvres de la société ressentent un besoin d'instruction assez vif pour obliger leurs enfants à poursuivre de longues

études de la société étaient rapides, parfois des esclaves s'affranchissaient par leur mérite ou leur savoir, mais parfois aussi, dans les harems entraînaient des femmes qui étaient nées libres, et dont l'intelligence ou les talents pouvaient prendre sur l'esprit de leur maître une influence considérable. Les sociétés musulmanes, transmissives des civilisations orientales et extrême-orientales, semblent avoir considéré l'éducation des filles de la même façon que celle des garçons. Lorsque la condition de la famille le permettait, frères et sœurs avaient les mêmes maîtres et partageaient les mêmes études jusqu'à la puberté. La coutume de séparer rigoureusement les enfants des deux sexes,



Ecole Franco-Berbère de Khémisset

(Photo J. Belin).

études. Dès qu'ils ont atteint l'âge d'aider aux travaux de la terre ou des métiers, les enfants désertent l'école.

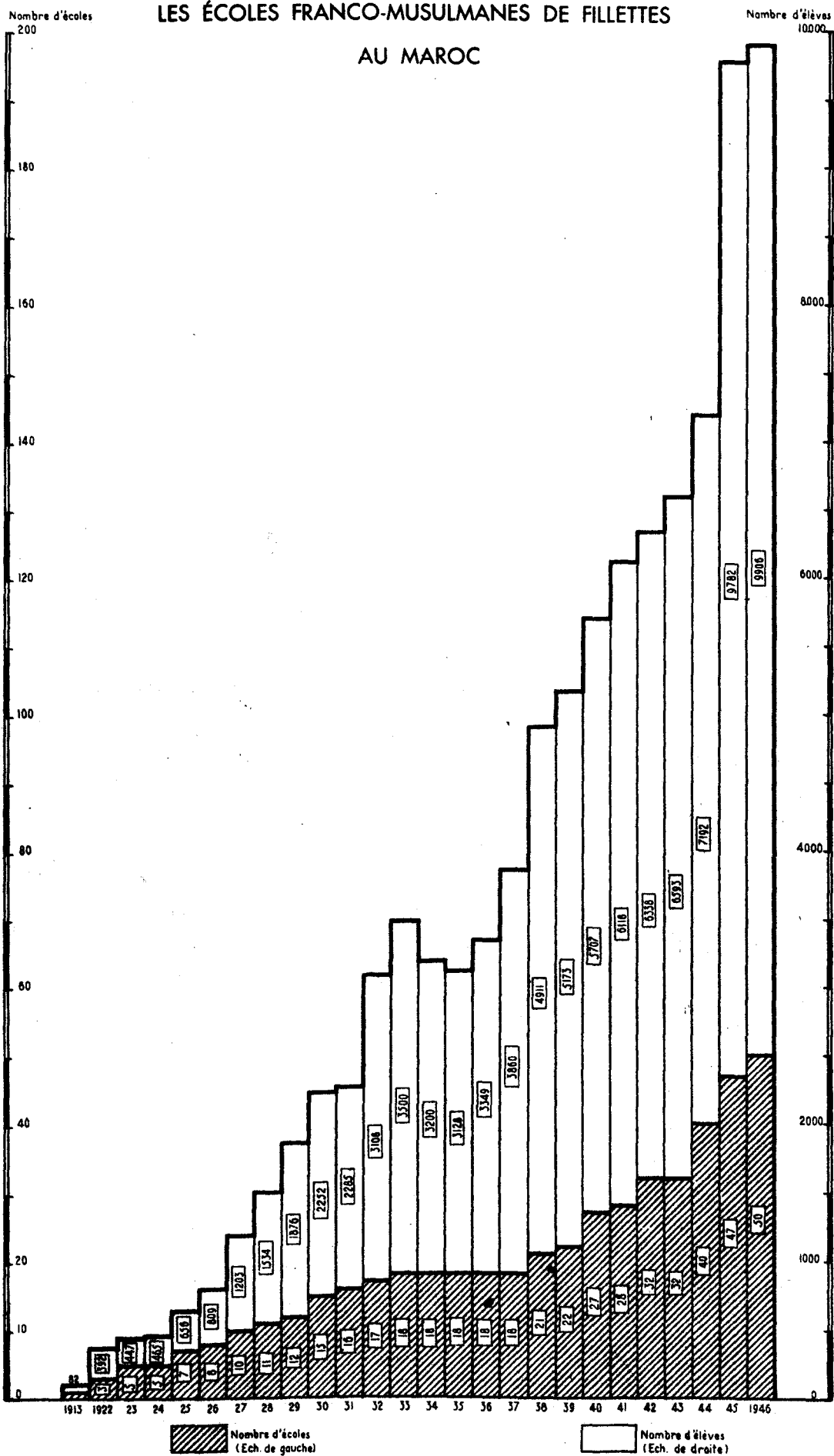
Rarement, aussi, les filles du peuple se distinguent par leur instruction ou leur culture ; ce privilège semble réservé aux filles bien nées et aux bourgeoises ces remarques encore vraies, de nos jours, en ces pays, ne valent pas pour les temps révolus : dans la société orientale ancienne, le métier de diseuse, de conteuse, de poétesse, s'apprenait à des esclaves chargées de contribuer à l'agrément des réunions amicales, ou des fêtes. La propriété d'esclaves, renommées pour leur savoir, causait à leur maître un incommensurable orgueil. Les bouleverse-

ments de la société étaient rapides, parfois des esclaves s'affranchissaient par leur mérite ou leur savoir, mais parfois aussi, dans les harems entraînaient des femmes qui étaient nées libres, et dont l'intelligence ou les talents pouvaient prendre sur l'esprit de leur maître une influence considérable. Les sociétés musulmanes, transmissives des civilisations orientales et extrême-orientales, semblent avoir considéré l'éducation des filles de la même façon que celle des garçons. Lorsque la condition de la famille le permettait, frères et sœurs avaient les mêmes maîtres et partageaient les mêmes études jusqu'à la puberté. La coutume de séparer rigoureusement les enfants des deux sexes,

de considérer certaines études comme particulières aux garçons et interdites aux filles, est une coutume relativement moderne. En Afrique du Nord, la question de l'éducation des filles n'a jamais, jusqu'au 20^{ème} siècle, pris l'importance et l'acuité d'un problème social, tel qu'il se pose actuellement dans les pays de langue arabe. Est-ce parce que les idées de démocratie, ont éveillé des désirs nouveaux, que les inventions du siècle dernier ont apporté des aises matérielles bouleversant les mœurs traditionnelles ?

On a commencé par désirer, pour les fils, l'accès à une instruction élémentaire qui permettrait de prendre contact avec des

LES ÉCOLES FRANCO-MUSULMANES DE FILLETTES AU MAROC



peuples divers ; mais alors les jeunes gens, une fois atteint l'âge de prendre femme, se sont inquiétés du décalage entre leur modernisme et le retard anachronique de la culture de celles qui devaient enfanter les générations nouvelles. Le malaise s'est accusé à mesure que croissaient la possibilité des rapports entre les êtres humains : véhicules et moyens de transports, ou des contacts entre les esprits : livres, journaux, revues, cinéma, ou bien des communications artistiques : théâtre, concert, phonographe, radio-diffusion.

Dans leur état actuel, les mœurs marocaines n'admettent pas que les femmes elles-mêmes s'inquiètent des possibilités de s'instruire qu'elles pourraient trouver et fassent une campagne publique en faveur de l'éducation des filles ou de l'émancipation de la femme, — comme ce fut le cas dans d'autres pays d'Islam ; — mais les jeunes gens, avec leur fougue, et sans trop distinguer le nécessaire du superflu, réclament, pour les fillettes, des études qui les formeraient au droit de la théologie, aux sciences traditionnelles, à l'histoire et aux controverses linguistiques. Cette éducation musulmane, qui commencerait presque au berceau, ne se prolongerait en aucun cas au-delà de 13 ans, puisque c'est environ l'âge auquel la jeune marocaine pense au mariage et doit apprendre à s'occuper de la maison et des enfants.

Est-ce à dire que, jusqu'ici, les fillettes aient été écartées de toute possibilité d'instruction ? Non, les grandes familles ont presque toujours eu des *fquih*s, attachés à leur maison et chargés de former les enfants aux rudiments de la langue arabe et des sciences traditionnelles, mais ces grandes familles ne composaient qu'une infime minorité. L'idée moderne d'un savoir élémentaire dispensé à tous, indistinctement, suivant notre conception européenne, ne fut pas facilement reçue dans une société aussi différenciée que celle de ce pays. S'il parut utile qu'on apprît aux filles du peuple une activité manuelle il n'en fut pas de même pour les filles d'artisans, de commerçants ou de notables à qui leurs moyens permettaient d'offrir à leurs filles des leçons d'une *maallem*a brodeuse, à domicile.

Lorsqu'en 1913, une Française réunit, à Salé, quelques jeunes filles dans un ouvroir, elle en trouva trente, à peine, qui le fréquentèrent avec une assiduité inégale et une exactitude fantaisiste. Comme, en effet, la vie familiale des filles est plus chargée d'obligations que celle des garçons, les études sont souvent interrompues pour la conduite au bain, les fêtes, les préparatifs des noces et circoncisions, les séjours dans des familles amies ou à la campagne. Il s'écoula une dizaine d'années d'apprivoisement pendant

lesquelles la Direction de l'Instruction publique, créa d'autres écoles à Oujda, Fès, Rabat, Marrakech, et le nombre des élèves atteignit environ 500, en 1923.

Pendant les 10 années suivantes, on ouvrit une dizaine d'écoles, surtout dans les villes dont les populations, aux prises avec les complications de la vie moderne, ressentaient le besoin de créer des contacts suivis entre tenants des diverses formes de civilisation qui se côtoyaient. On accueillit dans ces écoles, des fillettes de la petite bourgeoisie, du commerce et surtout des fillettes pauvres qui appréciaient les avantages matériels dont elles jouissaient en classe, — l'abri et la chaleur pendant la mauvaise saison, les repas chauds à la cantine, les soins des médecins et infirmières, — beaucoup plus que les notions élémentaires de langage, de lecture et de calcul qui s'y donnaient.

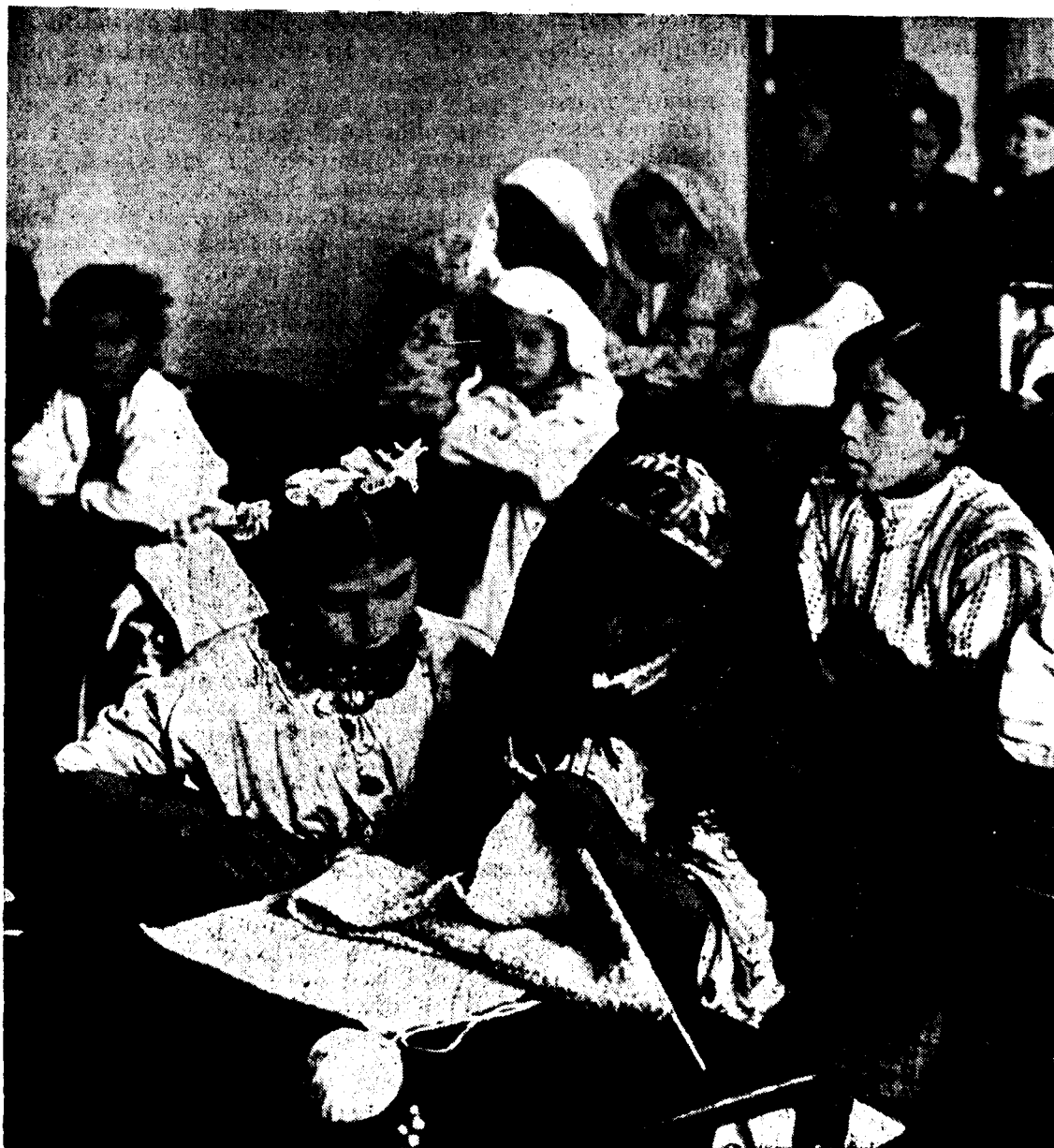
Une grande partie de l'horaire était consacrée à l'apprentissage, au travail des broderies marocaines et des tapis. Une ou deux directrices organisèrent une coopérative de leurs anciennes élèves pour faire l'avance de matières premières aux ouvrières et conserver, chez celles qui travaillaient à domicile, les qualités qu'on s'était efforcé de leur donner à l'école. Ce fut l'amorce des Associations Mutuelles qui existent, aujourd'hui, auprès de chaque école.

S'il avait fallu vingt années de persuasion, d'efforts patients, de propagande en faveur de l'éducation des filles pour atteindre un peu plus de 3.000 élèves dans les écoles franco-musulmanes, il faudra bientôt s'ingénier pour répartir, dans les sections, le flot montant des écolières, parce qu'il débordera le réseau d'écoles qui les attendaient. Pendant les dix années qui vont de 1933 à 43, le nombre d'écoles passe de 18 à 32 et celui de élèves de 3.250 à 6.619. C'est la période de la guerre, du débarquement américain, des tricots que l'on confectionne pour l'armée. Les fillettes affluent pour apprendre un travail facile, qui leur assure une appréciable rémunération. Les femmes, même, demandent à apprendre à tricoter et viennent à l'école chercher de la laine et des directives. Les sections d'apprentissage, (les sections C.) forment des tricoteuses habiles, propres, soigneuses dont l'école vérifie le travail, répartit les primes, prospecte les débouchés. On tricote dans tous les ateliers : ceux des tapis, où la laine manque puisqu'elle est strictement réservée aux besoins de l'armée, ceux des broderies où les cotons et soies de bonne qualité font défaut pour accomplir les minutieux travaux d'art marocain. L'engagement pour l'école facilite l'apprentissage de la couture dans toutes les sections, dès que la direction de l'instruction publique reconnaît la nécessité de faire de l'enseignement des travaux manuels dans les écoles de filles,

une discipline particulière dans le contrôle, la recherche des débouchés, l'achat des matières premières, l'inspection du personnel, constituent un service nouveau directement rattaché au Chef du Service de l'Enseignement Musulman.

Parallèlement à la sollicitation directe du monde matériel, l'évolution des idées, dans les hautes sphères du monde marocain,

quotidien, la confection, l'entretien ou l'ornementation des vêtements et la femme y jouit de loisirs dont les inventions modernes lui facilitent l'emploi agréable. Dés disques, la radio, le téléphone, incitent à l'acquisition et à la pratique d'une langue étrangère, les revues, les journaux illustrés, le cinéma familiarisent avec l'interprétation des signes écrits. Le goût de l'instruction étant déjà



Ecole Franco-Marocaine de Khemisset. — Leçon de tricot

(Photo J. Belin).

pousse les fillettes vers la section A des écoles musulmanes. Cette Section était réservée, dès le début de l'organisation, aux filles de notables et de bourgeois aisés, qui attachaient plus de prix à une éducation moderne qu'à la possession d'un talent accessoire. Dans les grandes familles, une domesticité nombreuse assure le service

répandu, le désir se manifeste bientôt de la voir prodiguer. En 1942, pour la première fois, des filles marocaines affrontent le certificat d'études dont les garçons subissaient chaque année les épreuves depuis 1920. Encore peu nombreuses. 7 diplômés ont été délivrés en 1942, 7 l'année suivante, elles semblent attendre le haut exemple qui

leur sera donné en 1943, année où la jeune Princesse Lalla Aïcha fut brillamment reçue. On compta 14 succès en 1944 et 15 en 1945.

Les fillettes marocaines de la bonne société vinrent plus nombreuses et plus assidues en classe, les familles qu'un certain snobisme empêchait encore de confier leurs filles aux écoles primaires musulmanes, obtinrent de les faire inscrire dans des écoles européennes, lycées et collèges, où elles demeureraient jusqu'en 4ème et en 3ème pour la plupart. Fort peu d'élèves sortant des écoles franco-musulmanes ont continué des études dans l'intention de se consacrer à quelque carrière féminine, et les quelques jeunes filles qui ont affronté les brevets et baccalauréats, voire la licence, ne sont pas d'origine marocaine, leurs parents ayant apporté de l'Orient méditerranéen, ou d'Algérie, ou de Tunisie, ou de France, une conception plus moderne de la condition féminine.

Pour la première fois, en Octobre 1945, une classe secondaire a été ouverte spécialement pour les musulmans autochtones, à RABAT ; elle est fréquentée par une douzaine de jeunes filles, pourvues du Certificat d'études, elle donnera, si le temps en est laissé par les familles, des candidates au diplôme qui permet aux jeunes marocains d'aborder les carrières d'enseignement.

LEGISLATION DES ECOLES DE FILLES

Le 10 octobre 1943, après de nombreux échanges de vues entre Marocains et Français, un *dahîr* pris par sa Majesté le Sultan réglementait l'organisation des écoles de fillettes et y prescrivait une mesure qui attira en son temps, des commentaires passionnés. C'était de fixer à 13 ans, la limite d'âge au delà de laquelle les fillettes musulmanes devaient quitter l'école primaire. Cet arrêt, au moment où l'on espérait former, parmi les femmes de ce pays, des éducatrices et des animatrices de réformes, causa un trouble encore sensible. Comment occuper ces années qui séparent la fillette, de la femme qu'on voudrait qu'elle devienne. Les études nécessaires à toutes les professions féminines ne commencent pas avant 16 ans au moins et l'accès aux divers métiers n'est guère possible avant 18 ou 20 ans. Une infirmière, une sage femme, une institutrice, une assistante sociale françaises poursuivent encore plus longtemps les études nécessaires à l'exercice de leur profession. Les jeunes marocaines ne sauraient, dans l'état actuel de la société, aborder aucune de ces carrières parce qu'elles manquent de la formation de base nécessaire. L'idée de la pension ou de l'internat étant encore trop éloignée de la conception musulmane de l'éducation des filles, on envisage la possibilité de distribuer aux familles modestes de l'intérieur dont

les enfants, bien doués, voudraient continuer leurs études, des bourses leur permettant de placer dans des familles marocaines de RABAT les élèves inscrites en cinquième et sixième dans la section secondaire, récemment ouverte. Mais ce projet ne saurait être réalisé, unilatéralement, et l'adhésion des « usagers » ne s'est pas, encore manifestée d'une manière assez éloquente pour qu'on puisse la mettre à exécution.

LE PERSONNEL

Les écoles de fillettes Musulmanes sont ouvertes partout où le besoin s'en fait sentir. Une *directrice* pourvue du brevet supérieur, ou du baccalauréat, et du Certificat d'aptitude pédagogique est chargée de répartir les élèves dans les classes, d'organiser l'emploi du temps général, de veiller à l'observation des programmes, de suivre les études de ses élèves de manière à pousser les éléments les plus jeunes et les mieux doués vers la section A qui prépare au Certificat d'études primaires musulmanes. La directrice d'école est aussi l'animatrice et la trésorière de l'Association Mutuelle, coopérative de l'école.

Les autres *institutrices* sont, en général, pourvues des mêmes titres qu'elle, c'est pourquoi il n'y a pas encore d'institutrices marocaines dans les cadres, mais on peut présumer que le temps n'est pas éloigné où on les verra se diriger vers l'enseignement.

Les *maîtresses Ouvrières* qui enseignent les travaux manuels, subissent, lors de leur recrutement, les épreuves d'un concours spécial auxquelles participent aussi les musulmanes. On note que depuis 1940, les candidates musulmanes sont plus nombreuses à chaque session, ce qui autorise à croire que notre enseignement professionnel répond bien aux aspirations générales des familles.

Des *mouderrès* et des *moudarissas* recrutés en concours, sont chargés d'enseigner la langue arabe, ils doivent présenter, outre des garanties de moralité, des connaissances assez approfondies de la grammaire et de la littérature, et avoir satisfait aux épreuves d'un concours qui se passe au Palais même du Sultan.

Des *fquhs* et des *fquhas* sont préposés à l'enseignement du Coran et des traditions religieuses, le Cadi local leur délivre le diplôme qui atteste leur moralité et leur savoir.

Après des maîtresses ouvrières, diplômées, des marocaines, expertes aux broderies ou aux tapis, sont employées comme *monitrices de travaux manuels* (nommées « *maallemas* » dans les ateliers. Tout l'édifice des écoles de fillettes musulmanes fonctionne sous le contrôle des *Inspectrices* de l'enseignement féminin musulman, de l'Inspectrice de l'enseignement professionnel en ce qui

concerne la partie française, et de l'Inspecteur de l'enseignement musulman de l'arabe, directement en rapport avec le Délégué du Grand Vizir à l'Enseignement Musulman et avec le Chef du Service de l'Enseignement Musulman, adjoint au Directeur de l'Instruction Publique.

LES PROGRAMMES. — Les fillettes qui entrent à 5 ans à l'école, sont reçues dans la *classe enfantine* dont le programme ne diffère de celui des maternelles françaises que par les activités physiques et manuelles qui sont, ici, réduites, pour faire place à l'enseignement oral du Coran et des traditions religieuses musulmanes.

Le *Cours préparatoire* des écoles de fillet-

Elles entrent alors au *Cours élémentaire*: le travail scolaire y est plus sérieux, plus varié ; sur les bases acquises, on essaie d'asseoir des connaissances un peu plus ambitieuses. Il faut apprendre à exprimer des observations simples en des phrases correctes, à manier avec aisance les nombre simples en des opérations difficiles, on aborde aussi les notions de grammaire, en français et en arabe, car un programme précis est établi pour chaque discipline.

C'est à partir de ce moment que le partage se fait entre les fillettes des sections A et B. Celles des sections A, consacrant tout leur temps à l'étude, sont dirigées vers les disciplines intellectuelles.



Ecole des fillettes musulmanes de la cité des Habous, Rabat

(Photo J. Belin).

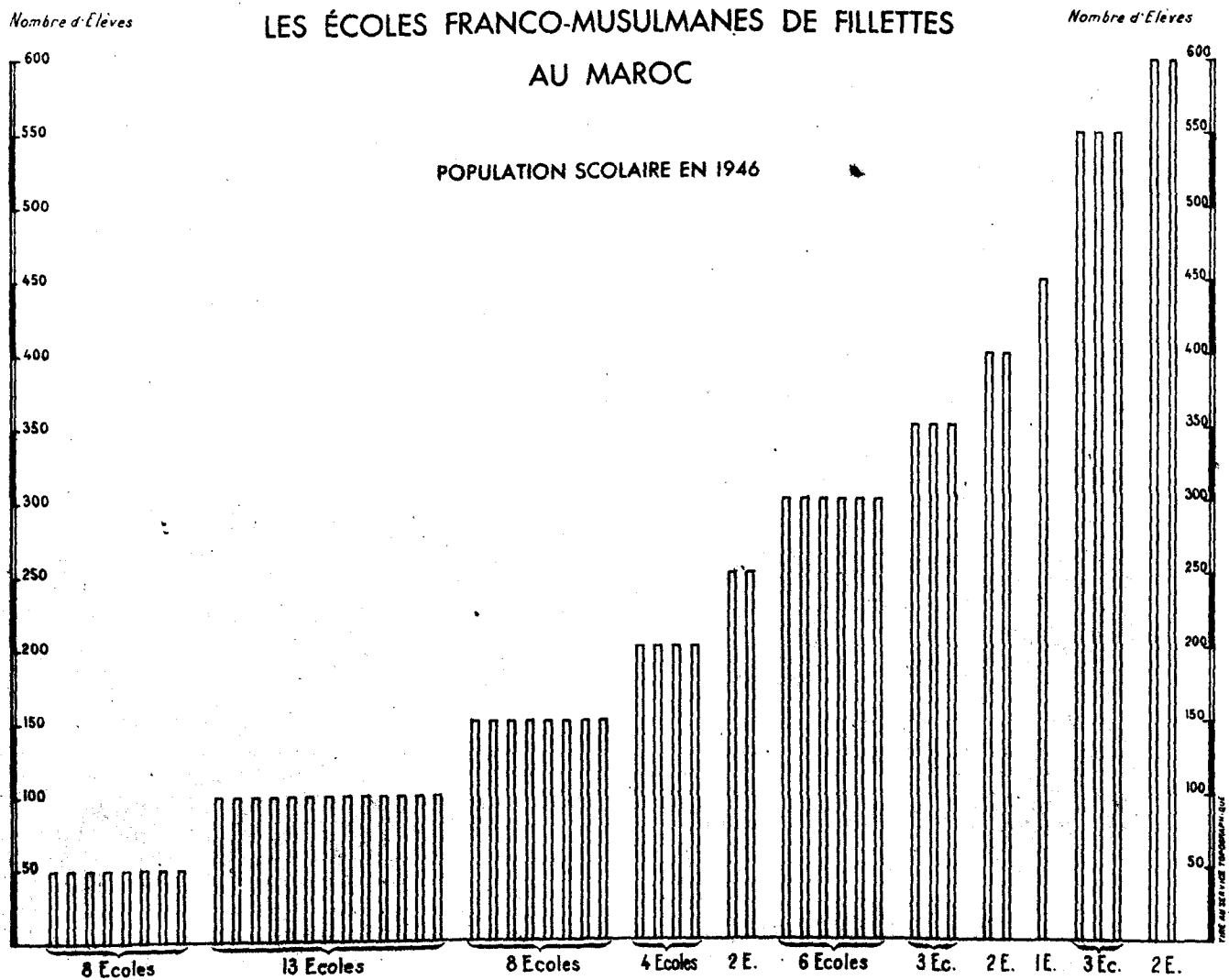
tes réserve 1/3 de son temps à l'acquisition de la langue arabe classique : lecture écriture, grammaire, récitation et chant, ainsi qu'à l'instruction morale et religieuse musulmanes. Les deux autres tiers sont consacrés à l'acquisition des éléments des sciences-clés modernes : lecture, écriture, calcul, avec leurs applications au travail manuel et au dessin.

Toutes les fillettes sont tenues de fréquenter le cours préparatoire, base indispensable de leurs progrès futurs. Les mieux douées, et les plus assidues, en sortent au bout d'un an, sachant lire et compter jusqu'à 100, et pouvant copier un texte de cinq ou six lignes, en arabe et en français.

Celles des sections B vont en classe une moitié du temps et passent l'autre moitié dans un atelier où elles commencent à se familiariser avec les éléments des métiers féminins marocains : tapis ou broderies.

Au *cours moyen*, qui termine le cycle primaire des études, on commence seulement à donner aux fillettes, pendant une demi-heure par semaine des notions d'histoire et de géographie du Maroc, tandis que, depuis un an déjà auparavant, on avait consacré à l'étude des éléments des sciences physiques et naturelles une heure par semaine. Les notions de puériculture, d'économie domestique, d'hygiène et d'enseignement ménager sont rangées dans l'horaire officiel sous la

LES ÉCOLES FRANCO-MUSULMANES DE FILLETES AU MAROC



Personnel :

Institutrices titulaires : 70
Institutrices auxiliaires : 31
Institutrices suppléantes : 62
Assistants maternelles : 9

Manitrices : 32 (18 Françaises, 14 Musulmanes)
Fquihs : 2
Fquihas : 20
Mouderrès : 18

Mouderrissas : 5
Maillamas : 33 (recrutées sans concours)
Maitresses ouvrières : 64 dont 3 Musulmanes



rubrique « travaux ménagers pratiques », et font l'objet d'une interrogation à l'examen qui sanctionne les études.

Lorsque les jeunes filles musulmanes atteignent l'âge de 13 ans, elles doivent quitter l'école primaire. Celles qui ont obtenu leur certificat d'études peuvent se diriger vers les classes secondaires, ou rester dans leur familles ou demander à passer dans la Section C, spécialement destinée à l'apprentissage d'une activité manuelle, base des écoles professionnelles.

En section C, des leçons orales (7 h. 30 par semaine) leur permettent de ne pas oublier ce qu'elles savent, en français et en arabe, tandis que 30 heures hebdomadaires sont consacrées à des travaux pratiques de dessin, de coupe et de couture, d'hygiène, de puériculture, de tricot, tapis, broderie ou dentelles. On ne peut plus considérer les jeunes filles des sections C comme des élèves, mais comme des apprenties, ou comme de jeunes compagnes, qui reviennent chercher à l'école, outre les conseils techniques qu'elles savent y trouver, une atmosphère de joyeuse activité, une ambiance sympathique et gaie.

On peut se faire une idée assez exacte de la réputation de nos écoles auprès des usagers. Leur système souple satisfait les divers milieux musulmans ainsi qu'en rend compte le tableau ci-dessous, établi pour 1946.

SECTION A. — Ecoles pour fillettes de Notables seulement : 6 écoles : 1296 élèves.

SECTION A. et C. — Ecoles pour fillettes de Notables dotées d'un atelier de broderie et d'une section ménagère : 11 écoles : 4.515 élèves.

SECTION B. et C. — Ecoles de fillettes Musulmanes. Enseignement général et préapprentissage : 35 écoles : 3.909 élèves.

On peut conclure, en comparant ce tableau et le graphique ci-après : « Population scolaire en 1946 » que les plus importantes écoles sont celles du second type au nombre de onze, puisqu'à elles seules, elles accueillent la plus grosse partie des fillettes musulmanes des villes marocaines. Lorsqu'on sait avec quelle rapidité une population scolaire s'enfle sous le coup d'un engouement subit ou s'anémie tout d'un coup par suite d'une influence extérieure, la constance du peuplement des classes franco-musulmanes est un indice très concluant de la bonne orientation donnée à cette catégorie d'établissements.

Les statistiques que la Direction de l'Instruction Publique dresse au 10 Mars et au 10 Novembre de chaque année sont en quelque sorte la feuille de température de cette fièvre d'instruction dont les accès furent au début assez lents à se manifester, mais qui, depuis 1942, déconcerte le diagnostic.

LES MUTUELLES SCOLAIRES. — Auprès de chaque école, il existe une Association Mutuelle qui patronne les efforts des grands élèves, leur fournit des matières premières, des conseils, des projets d'ouvrages, et qui place dans le commerce les objets sortant des mains industrieuses des apprenties. Vue sous l'angle du métier et du commerce, c'est une véritable coopérative dont tous les membres font la prospérité et utilisent les bénéfices. La Mutuelle secourt les anciennes élèves malades, s'associe à la confection du trousseau, de la première layette, apporte son aide pécuniaire à celles qui sont momentanément gênées et qu'un secours peut sortir de peine.

La Direction de l'Instruction Publique subventionne les Mutuelles d'élèves et anciennes élèves et c'est au bout de quatre ou cinq années, les mutuelles florissantes qui aident à monter les sections nouvelles en création. Les élèves exécutent des travaux d'application dès qu'elles ont terminé chaque étape de leur apprentissage. Ces pièces sont évaluées et vendues dans diverses circonstances et leur valeur est distribuée aux membres actifs de la Mutuelle, c'est-à-dire aux élèves de l'école. Une partie des sommes produites reste acquise à l'école en vue d'achat de matières premières ou de distributions imprévues.

C'est ainsi que, pendant la guerre, les Mutuelles scolaires ont pu obtenir des dotations de tissu, de vêtements, de linge, dont elles ont opéré la répartition entre leurs membres ; qu'à chaque fête musulmane elles ont pu réunir toutes les élèves de l'école autour d'un repas, ou d'un thé, ou d'un chocolat, agrémentés de pâtisserie ; qu'aux distributions annuelles de prix elles ont participé aux dépenses destinées à laisser un souvenir palpable aux grandes qui quittaient l'école ou qui avaient obtenu un succès scolaire remarquable.

ROLE SOCIAL DE L'ECOLE DE FILLETTES MUSULMANES. — C'est par l'organe des Mutuelles que l'école a pu devenir un membre actif, vivant, de la société féminine musulmane. Les réticences du début ont vite fait place, à une grande confiance. Les femmes marocaines viennent à l'école pour demander l'intervention de la Directrice dans les affaires les plus diverses : pour un enfant malade, pour un voyage à entreprendre, pour un passeport à demander, une recommandation à faire, un mari à calmer, un télégramme à lire, une addition à vérifier, un catalogue à consulter... La « Nesrania » de l'école, pour peu qu'elle demeure quelques années au même poste, devient une amie et une conseillère.

Les hommes, de leur côté, viennent à l'école l'entretenir des questions qui touchent à l'avenir de leurs filles. Certains jeunes gens

lui demandent même de choisir, parmi les anciennes élèves, la femme qui présente le plus de chances de fonder avec eux un foyer heureux, moderne dans sa manière de vivre, mais respectueux de la coutume et des traditions.

Si, dans la famille, on sent l'action de l'école, dans la société musulmane féminine cette action s'exerce encore plus largement. Les soins de propreté, les exercices pratiques visent à dresser aux habitudes d'hygiène les filles et les femmes qui fréquentent les salles de visite annexées à l'école. Une infirmière visiteuse surveille, chaque semaine, l'état de santé des élèves que le médecin inspecteur vient examiner à chaque trimestre et qui sont conduites au dispensaire lorsqu'il est nécessaire. Un essai a été tenté, en 1942-1943 qui aurait pu s'avérer fructueux. Deux assistantes scolaires ont « pris en charge » les élèves de deux écoles de ville, les ont suivis dans leur famille, ont offert leur appui à quelques êtres déficients dont elles devenaient la providence. Soit par le fait de leur jeunesse, soit par leur faible expérience du milieu musulman, soit pour tout autre cause, leur essai n'a pas été concluant. Le principe, pourtant n'en est pas abandonné et lorsque les possibilités de recrutement seront meilleures, les projets communs de la Direction de l'Instruction Publique et de la Santé pourront sans doute aboutir pour le plus grand progrès de la société musulmane.

ROLE ECONOMIQUE DES ECOLES DE FILLETES. — Il est un peu paradoxal de compter des écoles au nombre des facteurs économiques d'un pays et pourtant, du fait de leur orientation pratique, les écoles de filles musulmanes jouent un rôle qui n'est pas négligeable. A diverses occasions les essais de nos fillettes ont paru assez satisfaisants, pour retenir le choix du public. On connaît, du moins en gros, le fonctionnement des ateliers d'apprentissage. Les matières premières qui sont employées pour l'instruction et les premiers travaux des filles étant achetées sur des fonds d'Etat, le service des Domaines recevait le produit de la vente de ces travaux. Pendant la période de ravitaillement difficile qui vient de s'écouler, les achats administratifs ont dû cesser, parce que le travail des ateliers exigeait une provision variée de textiles et de tissus qui ne se trouvaient plus dans le commerce contrôlé. Pour ne pas fermer les ateliers et garder les jeunes apprenties, la possibilité d'apprendre à tirer parti des ressources locales, les directrices ont dû s'ingénier à trouver sur place des quantités diverses de matière ouvrable et ont dû les payer au comptant. Ce sont les Mutuelles florissantes qui ont servi de banque aux Mutuelles de fraîche date ou aux écoles que l'on créait. Suivant les possibilités

locales ou les ressources inopinées, elles ont pu se procurer des toisons, du coton en bourre, des filés de laine, de la soie artificielle, des cotons à broder qui, parcimonieusement répartis, ont maintenu au ralenti, l'activité des sections C et permis de commencer la formation manuelle des élèves des sections B.

Des ventes d'objets sortant des ateliers féminins ont eu lieu à diverses reprises, au profit d'œuvres sociales et leur succès a été toujours très grand. Nous citerons quelques chiffres: à Rabat, en 1943: 75.000 frs; à Oujda en 1944: 80.000 frs; à Fès en 1945: 80.000 frs environ; à Casablanca: 115.000 frs.

A chaque foire ou exposition, en France, au Maroc ou à l'étranger, les envois de nos écoles sont toujours remarqués; et la tenue, le fini, la beauté du travail qu'elles exigent des ouvrières leur valent, un peu partout, de flatteuses appréciations dont elles ne tirent orgueil qu'en vue de susciter une émulation salutaire entre les divers ateliers.

Nous voudrions que nos brodeuses, nos dentellières et nos tisseuses soient conscientes de la valeur marchande du travail, tel que nous enseignons à le faire, et qu'elles puissent enrayer l'avalissement de certaines productions qui n'ont que trop tendance à se laisser submerger par le flot du mauvais goût. Seule, l'école a la possibilité d'exercer un contrôle désintéressé sur l'artisanat féminin, elle peut encourager le travail à domicile, attendre le temps nécessaire pour obtenir un résultat parfait et renseigner, — sur la fluctuation des prix du marché du travail, — une main-d'œuvre trop facilement exploitable, dont l'éducation technique est encore à faire.

Les Mutuelles scolaires trouvent des débouchés permettant aux ouvrières de gagner leur vie et à une clientèle restreinte d'obtenir des ouvrages d'un caractère original.

On sait la place que prend dans le commerce mondial, la « marque d'origine », le cachet particulier qui rehausse la valeur marchande des pièces « authentiques ». Les écoles de fillettes musulmanes ont l'ambition de donner une « appellation d'origine » aux tapis et aux broderies dont le caractère local qu'elles souhaitent, mérite d'être préservé de tout abâtardissement et de faire profiter les centaines d'ouvrières formées aux traditions des avantages matériels que procure toujours le travail propre et soigné.

CONCLUSION. — En dirigeant les efforts des écoles de fillettes musulmanes vers les activités intellectuelles avec autant de soins qu'elle en apportait à établir le programme des activités manuelles, la Direction de l'Instruction Publique appliquait les notions les plus modernes concernant la pé-

dagogie et les écoles nouvelles. On sait, en effet que le grand courant rénovateur de l'enseignement prend sa source dans un principe très simple de psychologie : l'esprit se forme par le moyen des sens qui lui fournissent les notions premières sur le monde ; or ces notions ne sont pas objets de mémoire, mais seulement le résultat de l'activité. L'école cherche à ouvrir l'esprit des enfants, à former des caractères, par le moyen des activités manuelles, auxquelles elle donne le rang de disciplines scolaires, spécialement étudiées et classées progressivement.

Les ouvrages réalisés, que l'on admire dans les expositions, ne sont pas le but que l'école s'est assigné d'atteindre. Le public les apprécie pour leur beauté ou leur finesse d'exécution ou l'harmonie de leurs couleurs, ou pour tout autre motif « extérieur ». Pour qui réfléchit, ces ouvrages représentent la lente patience des éducatrices qui ont suivi pendant cinq ou six années les petites mains malhabiles, qui ont fait recommencer vingt fois les mêmes points en essayant de varier un travail si vite fastidieux, et qui ont ainsi ouvert des esprits, formé des caractères.

Elles l'ont fait en surmontant l'appréhension légitime d'avoir à exercer leur profession dans un milieu différent du leur, loin de la société française où elles étaient accoutumées de vivre.

Comme les écoles de fillettes musulmanes sont toujours installées dans les médinas, la question du logement des institutrices ne se résout pas facilement. Il faut être jeune et enthousiaste pour aimer à vivre avec les en-

fants dans des conditions matérielles difficiles, et les jeunes filles qui partent pour les médinas — grandes et petites — sont parfois extrêmement isolées. Il y a quelquefois deux ou trois Françaises dans le village de colonisation le plus proche, et rarement des jeunes filles de leur âge. Il est arrivé qu'une jeune femme de vingt-trois ans ait été la seule femme française d'un bourg assez important pour abriter un école musulmane de six classes.

On comprend que la crainte des maladies contagieuses, de l'isolement matériel, empêche bien des Françaises en état de se consacrer à l'enseignement, d'opter pour les écoles musulmanes. Mais il est notoire, aussi, que les femmes qui y sont entrées par vocation y trouvent des satisfactions plus grandes que dans n'importe quelle autre activité. L'école devient pour elle une personne morale, elles s'attachent à son développement, à son rayonnement, à son influence sociale. Les anciennes élèves reviennent les voir, amènent parentes et voisines, s'intéressent aux événements scolaires, prennent part aux réjouissances traditionnelles, répandent dans le monde féminin les innovations que leurs filles commentent à la maison. L'école franco-musulmane des fillettes est devenue insensiblement, l'une des arches qui relient l'un à l'autre deux mondes très différents. Parce qu'elle a pris la main des fillettes et qu'elle les guide dans la voie du progrès, elle a conquis le cœur des mères et semé les germes d'un meilleur avenir.

G. COUNILLON.



Rabat. — Petites Marocaines au travail

(Photo J. Bellin).